



Informations - Février 2023



L'équipe municipale vous informe :



La cérémonie des voeux du Maire

Samedi 28 janvier, après 2 années d'absence liées au Covid-19, la cérémonie des voeux du Maire a été l'occasion, pour Michel Calmy, de présenter les travaux en cours et les projets qui sont "*le reflet de notre volonté partagée de bien vivre ensemble, de notre élan positif qui nous conforte et nous porte*". Il souligne l'importance de maintenir ou recréer nos liaisons douces, le nombre important des supports de communication mis en place, la réactivité des associations, notre activité économique qui animent notre village, ... [Lire la suite](#). La cérémonie a été suivie d'un pot de l'amitié, moment de partage et de convivialité.



Un étonnant spectacle caritatif pour le peuple ukrainien

Ce dimanche 5 février 2023, l'association PUSSA (Peuple Ukrainien Soutien Solidarité Aide), nous a offert un spectacle caritatif mêlant danse contemporaine et musiques anciennes.

La troupe de danseurs amateurs ODNI, Objets Dansants Non Identifiés, nous a invités dans leur rêve et leurs émotions, bercés par les musiques, les mots, les sons et les souffles.

Deux musiciens ont ensuite fait dialoguer leurs instruments : hélicon, vielle à roue, posauone (entre trombone et tuba), flûte traversière et bouzouki.

[Photos et Cagnotte](#).



Transport A la Demande



La Conciliation de justice : efficace et gratuit

La Conciliation est un moyen, simple, rapide, gratuit, et souvent efficace,

(TAD)

A partir du **18 février 2023** le service évolue vers une plus grande amplitude horaire de 6h à 20h, du lundi au samedi, selon deux temporalités :

- 1/ Un service en heure de pointe vers la gare SNCF de Fontainebleau-Avon
- 2/ Un service en heure creuse qui desservira toutes les communes, plus Milly-la-Forêt, vers des points d'intérêts centraux. [En savoir plus.](#)

pour venir à bout d'un litige et obtenir un accord amiable entre les parties.

Elle est un préalable obligatoire pour les petits litiges avant toute saisine du Juge.

A La Chapelle-la-Reine, Monsieur Jean-Pierre BARBE, conciliateur de justice auprès du tribunal de Fontainebleau, est présent dans les locaux de la mairie **le 2ème mardi de chaque mois**, de 9h à 12h. [En savoir plus.](#)

BREVES et AGENDA

-- La [carte des zones de chasse](#), fournie par la société de chasse St-Hubert du Vaudoué, est désormais disponible sur la [page de cette association](#) dans notre site internet, à côté du calendrier de chasse. À la suite d'une réunion tripartite organisée par la mairie regroupant l'ONF, l'ESF et la société de chasse St-Hubert, il est convenu que cette dernière communiquera également les lieux des battues à la mairie et à l'Entente Sportive de la Forêt, quelques jours avant celles-ci.

- Coécriture de la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français : consultez les travaux déjà réalisés [ici](#).

- Depuis le 10 février 2023, Clothilde Courset, ostéopathe, consulte dans les locaux de [Work in Calm](#). Prise de rendez-vous sur Doctolib.

- L'opération Forêt Belle 2023 aura lieu le samedi 18 mars. Rendez-vous aux parkings de la Mée ou du Rocher Cailleau à 14h00. [Plus d'infos.](#)

- Un salon de l'emploi (Pays de Fontainebleau) se tiendra le 21 avril 2023 à Samoreau. Les employeurs recrutant en CDD, CDI, intérim, VDI ou IAE sont [invités à s'inscrire.](#)

www.levaudoue.fr

Pour recevoir la lettre d'information du Vaudoué, cliquer sur la rubrique '[Restez informés](#)', située en haut de la page d'accueil du site internet.

Commune du Vaudoué -
accueil@levaudoue.fr
1 RUE DES PALAIS 77123 LE
VAUDOUE



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit
à la lettre d'informations de la Mairie du Vaudoué.

[Se désinscrire](#)



© Mairie du Vaudoué